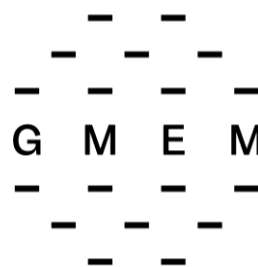




# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

<b>NOM DU PROJET</b>	<b>Parcours Découverte GMEM</b>	
<b>PARTENAIRE</b>	<b>CFMI d'Aix-Marseille (action de sensibilisation)</b>	
<b>NIVEAUX CONCERNÉS</b>	<b>PÉRIMÈTRE</b>	<b>DOMAINE</b>
<b>Ecoles maternelles</b>	<b>Marseille et alentours</b>	<b>Musique (musiques de création)</b>
<b>CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES</b>		
<b>RENCONTRER</b>	<b>PRATIQUER</b>	<b>CONNAÎTRE</b>
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres  Échanger avec un.e artiste, un.e créateur.rice, un.e scientifique ou un.e professionnel.le de l'art et de la culture  Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production  Mettre en œuvre un processus de création  Concevoir et réaliser la présentation d'une production  S'intégrer dans un processus collectif	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique  Mettre en relation différents champs de connaissances
<b>Œuvres, lieux, professionnels rencontrés</b>	<b>Pratique artistique proposée aux élèves</b>	<b>Champs de connaissance explorés</b>
Découverte de pièces associées au spectacle proposé, découverte des locaux du GMEM et des professionnel.le.s y travaillant.	Sessions d'écoutes musicales, appropriation des œuvres sous la forme d'ateliers de pratiques vocales et/ou instrumentales	Découvrir des œuvres de création musicale dans une situation d'écoute privilégiée. Apporter de nouvelles connaissances pour améliorer la réception des œuvres. Comprendre la création musicale par la pratique et le jeu.

## PRÉSENTATION DU PROJET

Le GMEM tisse depuis plusieurs années de nombreux partenariats avec différentes structures d'enseignement, entre autres, auprès de la petite enfance.

Le Parcours Découverte propose aux élèves des écoles maternelles de rencontrer au GMEM un.e artiste accueilli.e durant une répétition ou une présentation de spectacle. Ils sont auparavant initiés par la pratique avec un.e intervenant.e directement en classe. Ce parcours vise à éveiller la curiosité et l'écoute des enfants en leur faisant découvrir des environnements sonores inédits et amusants.



## LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

### **Actions de découverte : éveil pour les élèves des écoles maternelles**

- Ateliers de préparation à la venue à une répétition ou un spectacle

En prémisses de la venue des élèves à une répétition ou à un spectacle de notre programmation, le GMEM propose des séances de pratiques, conduites par un.e musicien.ne intervenant.e, qui ont pour but de leur faire découvrir les musiques de création et le contenu du spectacle auquel ils viendront assister.

Durée : entre 3h et 4h d'ateliers à répartir

Période : à déterminer en fonction de la période de la répétition ou du spectacle

Tarifs : de 150 à 200 euros

- Répétitions / Concerts / Spectacles

Le GMEM propose d'assister aux répétitions et/ou représentations des projets accueillis sur l'année : résidences, concerts, spectacles programmés lors du festival Propagations. Les élèves peuvent assister à des étapes de travail, à des répétitions ou directement aux représentations des spectacles proposés. L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir, de l'intérieur, le processus de création artistique et d'y être sensibilisés directement par les artistes.

Durée : entre 40 min et 1h

Période : en fonction des dates de la répétition ou du spectacle choisi

Tarifs : gratuit pour les répétitions, 4 euros par élève pour une représentation

## CONTACTS

Arnaud Julien, Chargé du pôle Transmission

mail : [arnaud.julien@gmem.org](mailto:arnaud.julien@gmem.org)

Tél : 04 96 20 60 18

### **Adresse :**

**GMEM - Centre National de création musical**

Friche la Belle de Mai, 41 Rue Jobin, 13003 Marseille

Plus d'informations sur nos projets : <https://gmem.org/publics/scolaires/>

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :  
mail professionnel nominatif [prénom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prénom.nom@ac-aix-marseille.fr)

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.  
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

## MODALITÉS FINANCIÈRES

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet pourra être soutenu financièrement par la DAAC.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022